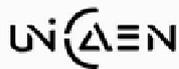




Normandie Université

Politique doctorale de la ComUE « Normandie Université »



SOMMAIRE

✓ I - Contexte	p 3
✓ II - Les périmètres des Ecoles Doctorales	p 3
✓ III - Bilan du contrat quinquennal 2010-2015	p 4
✓ IV - Politique doctorale de la ComUE Normandie Université pour le prochain contrat quinquennal	p 7
✓ V - Charte des thèses de la ComUE Normandie Université	p 14
✓ VI - Liste des formations mutualisées de la ComUE Normandie Université	p 24
✓ VII - Programmes des Doctoriales normandes	p 27
✓ VIII - Enquêtes sur le devenir des docteurs 2009 et 2011 puis 2010 et 2012	p 35

I - CONTEXTE

Le territoire comprend deux régions administratives qui, à partir du 1^{er} janvier 2016, n'en feront qu'une, la Normandie, trois agglomérations autour des villes de Caen, Rouen et Le Havre et un tissu de villes moyennes proches du monde rural. Il est caractérisé par une certaine fragilité de son économie en pleine mutation, qui se traduit par un déficit migratoire, un tissu industriel marqué par une forte présence des PME, un niveau de qualification des emplois insuffisant et il est soumis à la concurrence très forte de la région voisine de l'Île-de-France sur le plan de l'attractivité. En même temps, le territoire recèle des atouts remarquables : 7 pôles de compétitivité dont 2 à vocation mondiale, de fortes compétences industrielles (Agro-alimentaire, Automobile, Aéronautique, Nucléaire, Pharmacie et cosmétique, Électronique), une production technologique spécialisée (Chimie, Matériaux), un patrimoine culturel et historique exceptionnel, dont le nom « Normandie » connu dans le monde entier, le tout dans un environnement de très grande qualité marqué par une façade maritime d'envergure et un axe structurant majeur, la Vallée de la Seine.

La structuration territoriale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a été amorcée en Normandie au travers de la constitution du **Pôle Universitaire Normand, inauguré en avril 1998 sous forme associative**. Ce pôle regroupait les 3 universités pluridisciplinaires (dont deux avec un secteur Santé) : les Universités de Caen Basse-Normandie, du Havre et de Rouen, et les deux écoles d'ingénieurs, l'ENSICAEN et l'INSA de Rouen. Après plus d'une décennie de coopérations actives (laboratoires communs, structures fédératives, fédérations et réseaux de recherche, masters communs, Écoles Doctorales communes, Doctoriales et journées doctorales, diplômes co-habilités...), un nouveau cap a été franchi avec la création en 2011 du **Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Normandie Université**, pôle interrégional sous statut d'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) (décret n° 2011-1306 du 14 octobre 2011). Le lancement de ce nouvel établissement a coïncidé avec le démarrage de la période contractuelle 2012-2016.

En matière de formation doctorale, sur la base des missions inscrites dans le décret constitutif, le PRES Normandie Université a été chargé de rapprocher les politiques doctorales des établissements normands et d'assurer, **au travers des collèges régionaux puis du collège interrégional des Écoles Doctorales (CIRED), la gestion coordonnée de la formation doctorale à l'échelle normande**, le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, la consolidation de l'interdisciplinarité et la dimension internationale de la formation des docteurs.

Le cadre institutionnel de la dynamique de site a encore évolué avec la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'établissement public de coopération scientifique "**Normandie Université**" est devenu **Communauté d'Universités et Établissements (ComUE)** à la date de publication de la loi.

Enfin, par le décret n° 2014-1673 du 29 décembre 2014, la ComUE « Normandie Université » est depuis le 1^{er} janvier

2015 l'établissement en charge de la coordination territoriale à l'échelle normande. Ses membres sont : l'université de Caen Normandie, l'université du Havre, l'université de Rouen, l'Institut National des Sciences Appliquées de Rouen (INSA ROUEN), l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA Normandie). L'ensemble représente 70 000 étudiants, 4300 enseignants-chercheurs et plus d'une centaine de structures de recherche dont 40 associées aux grands organismes.

En matière de formation doctorale, sur la base des acquis du PRES et du projet partagé par les membres, Normandie Université doit assurer la gestion et l'animation des écoles doctorales. Ses statuts prévoient **une composante interne en charge de la formation**

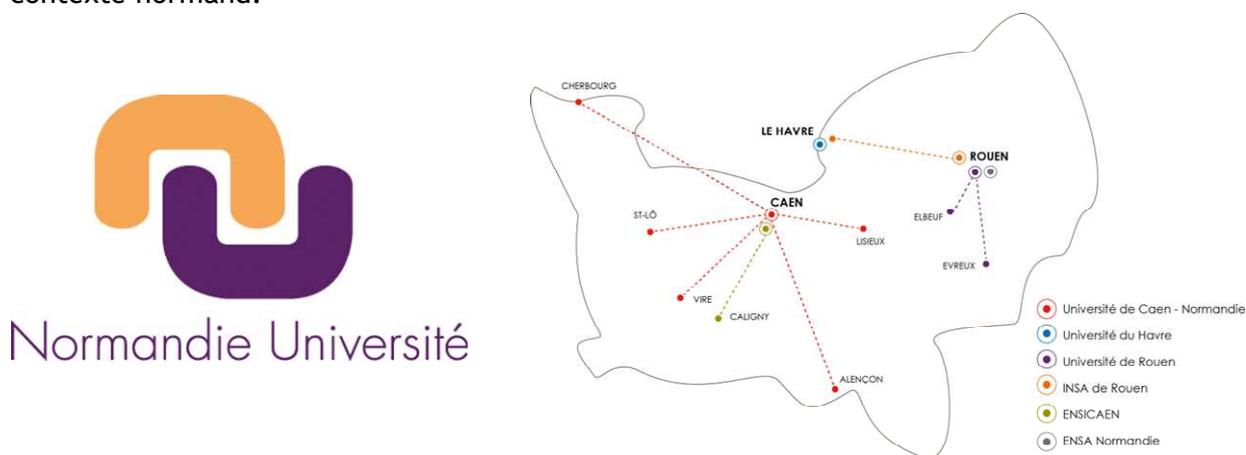


Normandie Université

doctorale qui regroupe les écoles doctorales relevant du périmètre normand : le collège des écoles doctorales (CED). Dans le cadre du prochain contrat de site 2017-2021, Normandie Université aura notamment la responsabilité du portage de l'accréditation du diplôme de doctorat, la mise en œuvre sera assurée par les établissements d'enseignement supérieur membres qui auront reçu une délégation de la ComUE.

II - LES PERIMETRES DES ECOLES DOCTORALES

1 900 doctorants poursuivent actuellement leurs études en Normandie et 360 thèses sont en moyenne soutenues chaque année. Les laboratoires d'accueil sont localisés sur des campus dispersés (plus de dix sites) sur une zone géographique étendue (30 000 Km²). Ceci rend difficile la mise en œuvre d'actions communes. A titre d'exemple, la constitution d'une « maison du doctorant » unique regroupant l'ensemble des services supports du doctorat (inscriptions, formations, aides à l'insertion...) et parfois rencontrées dans des Universités ou ComUE aux périmètres resserrés, est difficilement envisageable dans un contexte normand.



La formation doctorale en Normandie s'est structurée en 8 ED disciplinaires. Seules deux ED (SPMII et SIMEM) ont à ce jour un périmètre strictement régional. Les noms des établissements co-habilités et des établissements associés pour chaque ED sont listés dans le tableau ci-dessous :

ED INTERREGIONALES	Haute-Normandie				Basse-Normandie		
	Université de Rouen	Université du Havre	INSA Rouen	Etablissement associé	Université de Caen	ENSI-CAEN	Etablissement associé
ED Normande de Chimie - ED NC 508							
ED Normande Biologie Intégrative, Santé, Environnement - ED NBISE 497				ESITPA ANSES ENVA			
ED Homme, Sociétés, Risques, Territoire- ED HSRT 556							
ED Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage - ED HMPL 558							
ED Droit Normandie- ED DN 98							

ED Économie Gestion Normandie - ED EGN 242							
ED REGIONALES							
ED Sciences Physiques, Mathématiques et de l'Information pour l'Ingénieur - ED SPMII 351				ESIGELEC			
ED Structures, Information, Matières et Matériaux- ED SIMEM 181							GANIL ESITC CNRS

III - BILAN DU CONTRAT QUINQUENNAL 2011-2015

Les différentes structures successives en charge de la politique doctorale régionale (collèges régionaux, interrégionaux puis CED) ont eu pour objectif de proposer des actions transversales, de rationaliser l'offre en matière de formation doctorale et d'œuvrer en matière de préparation et de suivi de l'insertion professionnelle des doctorants et des docteurs. La répartition des missions entre le CED et les ED peut se résumer selon le schéma présenté ci-dessous :

La Formation Doctorale Normande



Le CED suit le doctorant tout au long de son parcours doctoral et post-doctoral, de son inscription (charte des thèses) jusqu'à son insertion professionnelle. Les actions majeures, fruits de la collaboration entre les établissements normands, sont déclinées dans les paragraphes suivants.

1 - La charte des thèses

Conformément aux principes fixés par les arrêtés ministériels, les personnels en charge de l'encadrement doctoral et tous les doctorants sont invités à adhérer aux dispositions définies dans la **Charte des thèses de Normandie Université**. Cette charte, qui constitue le document de référence définissant le cadre général des relations entre le doctorant et ses responsables, est **commune aux établissements normands** depuis 2012 (voir contenu p 14). Elle est signée au moment de la première inscription par le doctorant, les directeurs de thèse et de laboratoire, et le directeur de l'Ecole Doctorale.

2- Les formations transversales mutualisées

Les collèges et écoles doctorales ont pour mission de proposer à tout doctorant une formation appropriée visant à l'accompagner durant son parcours doctoral, à développer sa culture scientifique générale et à mieux préparer son insertion professionnelle. En

Normandie, cette formation se décline en un ensemble de **modules disciplinaires gérés par les ED** et des **modules transversaux gérés par le CED**.

Pour des raisons logistiques (distance entre les sites normands), la formation doctorale transversale a été gérée par région mais offre des contenus analogues (voir contenus p 24). Elle a pour objectif de compléter la formation initiale des doctorants, de les préparer à la recherche d'emploi et de les sensibiliser aux métiers du secteur non académique. Les doctorants s'inscrivent aux modules qu'ils choisissent et reçoivent une attestation de formation. Ils répondent également à un **questionnaire d'évaluation en ligne**. Chaque année, la **reconduction de chaque module** dépend des résultats de ces enquêtes afin d'ajuster le plan de formation au plus prêt des besoins des doctorants. Ces formations bénéficient du soutien financier des établissements et en Haute-Normandie, de la Région et de l'association Science-action Haute-Normandie pour les modules de vulgarisation scientifique.

Les principaux modules mutualisés ont pour objet les thématiques suivantes:

- ✓ Maitrise de compétences informationnelles (recherche, collecte et gestion d'informations...)
- ✓ Connaissance des usages informationnels académiques (bibliométrie, open access...)
- ✓ Valorisation, diffusion et évaluation de la production scientifique
- ✓ Propriété intellectuelle et intelligence économique
- ✓ Carrières et management
- ✓ Créer et innover
- ✓ Préparation à la recherche d'emploi
- ✓ Financement et management des projets de recherche
- ✓ Communication
- ✓ Pratique écrite et orale de l'anglais
- ✓ Perfectionnement de l'utilisation d'outils informatiques

En complément, des formations gérées par les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) sont dispensées aux doctorants bénéficiant d'une mission enseignement.

3 - Les Doctoriales Normandes

Initiées par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche et l'Association Bernard Grégory (Intelli'agence), les Doctoriales® sont des sessions de formations destinées en priorité aux doctorants en 2^{ème} ou 3^{ème} année de thèse. Elles visent à les aider à prendre conscience des atouts de leur formation par la recherche et à élaborer leur projet professionnel en fonction de leurs souhaits et de leurs aptitudes. Elles sont un espace de réflexion et d'échange entre doctorants issus de toutes les disciplines, et entre doctorants et acteurs du monde socio-économique. Des Doctoriales® normandes ont été organisées en 2008, 2010, 2011 et 2013 par les établissements normands puis par Normandie Université. Elles ont bénéficié notamment du soutien financier des établissements partenaires, des Régions Basse- et Haute-Normandie, du CNRS et du GANIL (voir programmes p 25). En 2015, les Doctoriales® « Vallée de Seine » ont été organisées conjointement avec la ComUE « Université Paris Seine » avec le soutien financier supplémentaire de la région Ile de France, et l'appui de partenaires : ACCET Val d'Oise, Normandie Incubation, Renault SA et SEINARI.

4 - Aide à l'insertion professionnelle

Une aide à l'insertion professionnelle des doctorants a été mise en place avec pour objectif d'accompagner les doctorants et les jeunes docteurs dans leur parcours d'insertion : découverte de la réalité du marché du travail et des attentes des employeurs, prise de conscience des compétences, en particulier transversales, développées pendant l'expérience de doctorat, élaboration du projet professionnel et valorisation de ces compétences auprès des employeurs potentiels, sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Cette aide s'est déclinée en plusieurs actions: un dispositif d'accompagnement individuel, des modules de formation, des séminaires (Doctoriales®, séminaire "créer et innover » en partenariat avec les incubateurs normands) et des actions ciblées (Les Entrepreneuriales, Nouveau Chapitre de Thèse...). Ce dispositif a été animé en particulier par deux ingénieurs permanents des universités de Caen et de Rouen, en la personne de Nicole Ogier en Basse-Normandie et d'Anne-Marie Tixier-Dubosq en Haute-Normandie.

5 - Les cérémonies de remise des diplômes de doctorat

Organisées depuis 2008 à l'Université du Havre, 2010 à l'INSA, 2012 à l'Université de Caen et 2013 à l'Université de Rouen, les cérémonies de remises des diplômes de doctorat sont des moments forts du parcours doctoral qui rassemblent des docteurs de toutes les disciplines, leurs directeurs de thèse et leurs proches dans un événement à la fois solennel et festif.

6 - Ma thèse en 180s

Le concours national « Ma thèse en 180 secondes » permet aux doctorants et jeunes docteurs de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire profane et diversifié. Chaque candidat doit exposer son projet de recherche en trois minutes, de façon claire et compréhensible par tous, avec l'appui d'une seule diapositive. Cet événement a été organisé en 2014 et 2015 par la ComUE, conjointement avec le CNRS.

7 - Enquêtes sur le devenir des docteurs.

Depuis la loi de 2007 sur les Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), l'insertion professionnelle et l'orientation sont une des missions du service public de l'enseignement supérieur au même titre que la formation et la recherche. La connaissance de l'insertion des docteurs et de leur parcours professionnel est donc cruciale pour la stratégie de chaque établissement, chaque école doctorale, chaque laboratoire. Elle contribue à l'amélioration et à l'adaptation de la formation doctorale et de l'accompagnement des doctorants ainsi qu'à l'information des doctorants actuels et futurs.

Réalisée depuis 2012 par les acteurs de la formation doctorale et les observatoires de la vie étudiante des établissements fondateurs de Normandie Université, l'enquête annuelle sur le devenir des docteurs des établissements normands 1 an et 3 ans après soutenance a pour objectifs de :

- ✓ connaître l'insertion professionnelle des docteurs de Normandie Université
- ✓ créer un répertoire d'emplois anonyme

✓ répondre, en interne, aux besoins des écoles doctorales (ED) et de leurs tutelles et, en externe, à ceux des institutions, partenaires et financeurs régionaux et nationaux ainsi qu'à ceux du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) en charge de l'évaluation des ED pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Les données sur les docteurs sont extraites des bases de scolarité des établissements et actualisées par les ED pour les coordonnées courriel et téléphone. Les relances téléphoniques sont réalisées par des doctorants en sociologie facilitant la compréhension mutuelle lors de l'administration du questionnaire. Sur 1400 docteurs contactés en 2012 et 2013, **70% ont répondu à cette enquête.**

Outre un répertoire des emplois par ED, cette enquête (voir p 34) renseigne sur de multiples aspects des parcours doctoral et post- doctoral. Sont ainsi analysées la réussite des docteurs aux qualifications CNU, la localisation géographique de leur emploi, l'appréciation des docteurs sur leur formation et sur l'adéquation doctorat - emploi occupé. Les résultats sont présentés à l'échelle normande, à celle des établissements et par ED.

La population des doctorants lors de l'inscription en thèse est hétérogène : certains s'inscrivent dans la continuité de la réalisation d'un master ou de l'obtention du titre d'ingénieur (75 % étaient étudiants en formation initiale), d'autres exercent déjà une activité professionnelle (20 %) ou sont en recherche d'emploi (2 %). Cette disparité se retrouve dans le mode de financement de la thèse. Les doctorants en "formation initiale" obtiennent le plus souvent (85 %) un financement lié à la thèse (doctorants salariés) tandis que le financement des doctorants en "formation tout au long de la vie" (salariés doctorants) n'est pas lié à celle-ci : ils sont, le plus souvent, enseignants. En outre, quel que soit le financement initial, il se peut que la durée de la thèse et/ou du financement amène le doctorant à enchaîner ou cumuler des financements différents.

Si les situations contrastées selon les disciplines ne permettent pas de tracer des généralités, chaque ED ou établissement a pu extraire de ces enquêtes des données riches d'information. Ce travail fournit à Normandie Université un tableau de bord précieux pour orienter sa stratégie.

8 - L'Experimentarium.

L'Experimentarium est un programme initié par l'Université de Bourgogne, et ayant l'objectif de rayonner au niveau national dans le cadre d'un Projet d'Investissement d'Avenir « réseau national des Experimentarium ». Il vise à **organiser des rencontres entre des doctorants (toutes disciplines confondues) et le public (scolaire et grand public)**. Au cours d'**atelier-discussion de 20 minutes**, le doctorant raconte son quotidien et entraîne le public au cœur de sa recherche. Les premières sessions ont été organisées dans le cadre du CED, par Science Action Haute-Normandie, le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Haute-Normandie, à l'automne 2015 à Rouen.

9. Les missions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle

Depuis 2012, l'Université de Caen finance des avenants aux contrats doctoraux pour des doctorants intéressés par des missions de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle associant théorie et pratique de terrain. En collaboration avec le centre de culture scientifique et technique bas-normand Relais d'Sciences, les doctorants sont ainsi

formés à la médiation scientifique puis participent à des opérations auprès du grand public ainsi que des collèges et lycées de la Région.

IV - POLITIQUE DOCTORALE DE LA COMUE NORMANDIE UNIVERSITE POUR LE PROCHAIN CONTRAT QUINQUENNAL

Comme précisé en introduction, les établissements normands ont progressivement, au cours des dernières années, mis en œuvre des actions communes au bénéfice des doctorants. Si beaucoup a été fait, beaucoup reste à faire pour affirmer une politique doctorale normande unique pilotée par la ComUE « Normandie Université ».

A compter du 1^{er} janvier 2016, la ComUE et la future région « Normandie » partageront un même périmètre géographique. Si les deux régions actuelles ont largement soutenues les politiques doctorales en Basse- et Haute-Normandie (allocations de recherche doctorale d'un montant équivalent aux contrats doctoraux d'établissement, financements de formation), leurs pratiques spécifiques ont rendu difficile le développement d'une politique doctorale unique. A titre d'exemple, l'attribution d'allocations de recherche suit des modalités propres à chaque région rendant difficile l'organisation de concours de sélection pour les ED communes à la Basse- et Haute-Normandie. La fusion des deux régions facilitera la coordination entre les actions de la ComUE et la nouvelle région Normandie.

La politique de la ComUE, relative à la formation doctorale pour le prochain contrat quinquennal, vise d'une part à pérenniser les dispositions majeures de la politique actuelle (formations transversales, enquêtes sur le devenir des docteurs ...) et à élargir à l'ensemble de la Normandie des dispositifs mis en œuvre en Haute- ou Basse-Normandie (Experimentarium, missions de culture scientifique ...), et, d'autre part, à mettre en œuvre de nouvelles actions.

Par ailleurs, pour partager avec les autres collèges des Ecoles Doctorales français et participer à une réflexion nationale sur le doctorat, la ComUE Normandie Université rejoindra dès 2016 le Réseau National des Collèges Doctoraux.

1- Des Ecoles Doctorales exclusivement normandes

Les deux ED dont le périmètre actuel est respectivement bas- ou haut-normand, SIMEM et SPMII, vont fusionner et se scinder en **deux nouvelles ED normandes** avec, d'une part, le regroupement des Unités de recherche en mathématiques et informatique au sein de l'**ED Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes (MIIS)** et, d'autre part, le regroupement des Unités de recherche dans les domaines de la physique, des matériaux et de l'énergie au sein de l'**ED Physique, Sciences de l'Ingénieur, Matériaux, Energie (PSIME)**. Les périmètres des 6 autres ED restent globalement identiques.

2- Harmonisation des procédures entre établissements

Afin que chaque doctorant normand soit soumis aux mêmes règles quel que soit son établissement de rattachement, le CED propose que les établissements adoptent les dispositions communes suivantes :

a-Co-encadrement de thèse

Le conseil scientifique de l'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, peut accorder la fonction de **directeur ou de codirecteur de thèse** à toute personne non HDR, titulaire d'un doctorat, en raison de ses compétences scientifiques. En complément de ce dispositif prévu dans l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale (article 17), les **co-encadrements par une personne non titulaire de l'HDR** pourront être acceptés sous réserve de l'accord de l'ED et de la Commission Recherche de l'établissement d'exercice. Cette disposition exceptionnelle a pour objectif l'acquisition, notamment par des jeunes collègues, d'une expérience du co-encadrement doctoral, en vue principalement de la constitution du dossier de soutenance d'HDR. Elle permet également une officialisation de cette activité en vue de la constitution d'autres types de dossiers (PEDR, avancement de grade, etc.). Une demande écrite et un CV précisant les activités de recherche du candidat devront être déposés à l'ED pour examen lors de l'inscription du doctorant. L'ED transmettra ensuite la demande au service compétent de l'établissement de rattachement pour accord.

b- Prise de connaissance des rapports liés à la soutenance de thèse

Suite à l'expertise des rapporteurs, les deux rapports de thèse seront transmis à l'ED pour information et avis. Il en sera de même concernant le rapport de soutenance et le résultat de celle-ci.

c- Réinscription pédagogique en année 2 et 3

Afin de permettre un suivi continu des doctorants durant les trois années de thèse, ceux-ci seront soumis à **une réinscription pédagogique en année 2 et 3 auprès de l'ED d'appartenance**. Le dispositif de réinscription devra a minima inclure un accord signé des directeurs de thèse et de laboratoire. En cas de problème identifié par l'ED lors de cette procédure (absence d'inscription, non accords des responsables), l'ED avertira le service compétent de l'établissement pour qu'il ne procède pas à la réinscription et veillera à prendre les dispositions adaptées (médiation, arrêt du contrat doctoral ...). En absence d'alerte émanant de l'ED, la réinscription en année 2 et 3 sera effectuée par les services compétents des établissements d'inscription. Les inscriptions en année dérogatoire restent soumises aux procédures spécifiques définies par les établissements après avis des ED.

d- Avis des ED sur l'autorisation à s'inscrire à l'HDR

Lors d'une demande d'inscription à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) auprès d'un établissement, la Commission Recherche de l'établissement d'affectation demandera à l'ED, ou aux ED concernée(s), d'émettre un avis consultatif écrit sur cette demande. Il revient à l'ED de mettre en œuvre une procédure d'examen à la fois indépendante et rapide. Le rapport écrit issu de cette évaluation sera transmis à la commission de la recherche (ou de l'organe en tenant lieu) de l'établissement d'inscription. Par la suite, l'expertise des rapporteurs du jury d'HDR, est transmise à l'ED pour information et avis.

3- Mutualisations des moyens

a- Budget dédié à la formation doctorale

La ComUE affectera une ligne budgétaire à la formation doctorale. Cette ligne budgétaire servira d'une part à financer les formations transversales et d'autre part à doter chaque ED

d'un budget pour le financement de ses actions propres. Cette ligne budgétaire pourra être abondée par des dotations des établissements, par des dotations propres et des dotations des Régions et de Fondations.

Les ED veilleront à ce que les dotations accordées soient utilisées pour leur politique doctorale en respectant les équilibres entre les domaines et les sites. Un bilan budgétaire annuel sera transmis par l'ED au CED et aux établissements concernés.

b- Contrats doctoraux

Les contrats doctoraux d'établissement, provenant soit de dotations propres à la ComUE, soit alloués par les établissements normands, seront affectés aux ED par le CED selon une clé de répartition basée notamment sur le nombre moyen annuel de soutenances de thèse, le nombre d'HDR et la durée des thèses, éventuellement pondérés selon les disciplines. La convergence des pratiques et en particulier les clés de répartition des contrats doctoraux sera débattue au sein du CED. Les établissements se gardent la possibilité de conserver des contrats doctoraux pour mener une politique scientifique propre ou pour des opérations stratégiques.

Les ED attribueront aux laboratoires/directeurs de thèse les allocations selon leurs procédures propres. Elles s'engagent cependant à maintenir, sur l'ensemble du contrat, un équilibre entre le nombre de contrats doctoraux reçus de chaque établissement et le nombre de contrats affectés à ses HDR (équilibre pluriannuel). Un rapport sur la répartition des contrats doctoraux sera remis chaque année à la ComUE et aux établissements.

4- Diffusion en ligne et dépôt électronique des thèses

La diffusion des thèses, sous forme numérique, est un enjeu majeur pour les docteurs. Elle permet de valoriser leur travail et de faciliter leur insertion professionnelle en rendant visible et accessible leur recherche à l'ensemble de la communauté scientifique et de la société civile. En participant à la diffusion de la connaissance par le libre accès, elle renforce l'attractivité des établissements et de la ComUE et accroît la notoriété de leurs chercheurs et structures de recherche.

5- Site web

La ComUE propose de se doter d'un outil web unique et d'outils de gestion pour toutes les ED.

6- Livret d'accueil bilingue

Un livret d'accueil en français, ou sa version en anglais, sera distribué à tous les doctorants lors de leur première inscription. Il contiendra l'ensemble des informations relatives au doctorat, les adresses et coordonnées utiles et plan des campus.

7- Cérémonies de remises des diplômes de doctorat

Une cérémonie unique de remise des diplômes de doctorats sera organisée annuellement par la ComUE en alternance sur différents sites.

8- Nouvelles formations transversales

Formation sur l'éthique en science

Ce module d'éthique en sciences proposé aux doctorants posera les questions suivantes : comment définir aujourd'hui l'éthique et comment situer le concept au regard de la loi et au regard de la morale ? Quelles sont les valeurs éthiques qui doivent s'inscrire en contrepoint de la recherche? Comment s'inscrit bien en amont et bien en aval des lois, la « responsabilité pour autrui » qui est l'une des clés du respect de la dignité humaine ?

9- Dispositifs en faveur des doctorants en situation de handicap

a- Contrats doctoraux

Le CED soutiendra l'obtention de contrats doctoraux pour tout étudiant en situation de handicap, soit dans le cadre de la campagne annuelle d'attribution des contrats doctoraux « Handicap » par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, soit par les établissements.

b- Accessibilité des sites internet et des documents

Cette formation concerne la mise aux normes WAI (Web Accessibility Initiative) du W3C (World Wide Web Consortium) des sites web pour l'accessibilité et plus globalement la production de documents académiques. Les documents produits sous divers supports de publication peuvent être utilisés dans différents contextes : soutenir un cours en présentiel ; produire un document papier de référence ; promouvoir la formation à distance ; échanger les contenus avec d'autres organisations. Pour ce faire, la chaîne éditoriale Opale permet de produire des supports : imprimables (ODT et PDF) ; web (HTML) ; web SCORM pour une diffusion sur les plateformes de formation LMS (SCORM 1.2 et 2004) ; diaporama (format HTML) pour la projection.

c- Exposés de travaux de recherche au cours de la semaine du Handicap

La semaine handicap comportera un volet scientifique où les doctorants pourront présenter leurs recherches en lien avec le handicap sur appel à communication lancé en novembre pour les journées organisées en janvier de l'année suivante.

10- La création de « maisons des doctorants »

Afin de rationaliser les moyens et offrir à tout doctorant un lieu dédié, des « **maisons d'accueil des doctorants** » seront être constitués sur les sites majeurs. Au sein de ces pôles, les doctorants pourront se réunir (salle de réunion dédiée), accéder aux différents services supports et ressources documentaires.

11- Aide à l'insertion professionnelle

L'aide à l'insertion professionnelle sera développée afin de renforcer l'accompagnement des doctorants et des jeunes docteurs dans leur projet d'insertion. Quatre axes seront privilégiés :

- ✓ Meilleure sensibilisation des doctorants à l'aide qui peut leur être apportée
- ✓ Promotion des compétences des docteurs auprès des employeurs potentiels
- ✓ Aide à la construction du projet de doctorat et du projet de carrière en amont du doctorat
- ✓ Promotion et soutien des avenants aux contrats doctoraux pour des missions de doctorat-conseil
- ✓ Aide à la création d'entreprise en partenariat étroit avec PEPITE « Vallée de Seine » et Normandie Valorisation.

12- La politique internationale

La ComUE soutiendra toutes les initiatives des ED concernant l'ouverture à l'international (Projet « iCi » : initiative de chimie internationale avec l'Angleterre ...). Elle veillera à la promotion des co-tutelles et des projets doctoraux internationaux en collaboration avec les services des relations internationales des établissements.

L'accompagnement des doctorants étrangers sera facilité, notamment *via* la remise d'un livret d'accueil en anglais et l'organisation de formations en « Français Langue Etrangère » (FLE).

13- Prix « PEPITE »

Afin de susciter l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé en octobre 2013 une nouvelle politique pour l'entrepreneuriat étudiant. Cette politique articule formation à l'entrepreneuriat, reconnaissance des parcours entrepreneuriaux dans les cursus et accompagnement de la démarche entrepreneuriale des étudiants et jeunes diplômés.

Plusieurs mesures ont été prises afin de relever ces défis. La création de Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) et la mise en place d'un **Prix « PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Etudiant »** doivent favoriser la création d'entreprise par les étudiants et plus particulièrement **les doctorants**. Un premier appel à candidature a été lancé par la ComUE en 2014 et ce dispositif doit monter en puissance à compter de 2015.

14- Actions de diffusion de la politique doctorale normande vers le secteur non académique.

Le statut des doctorants et les actions des ED et des établissements ont fortement progressés au cours des dernières années. Si ceci a permis d'améliorer l'employabilité des docteurs normands, le taux d'insertion dans le secteur non académique reste insuffisant. En conséquence, un des objectifs majeurs de la politique doctorale de la ComUE est le rapprochement entre doctorants et le monde non académique (entreprise, collectivités ...).

Le CED amplifiera l'offre de formation de sensibilisation au secteur non académique et développera des actions favorisant les contacts avec le monde entrepreneurial (forums,

rencontres, diffusion de documents ...). Pour mettre en œuvre cette politique, le CED s'appuiera sur les structurales régionales chargées des relations entre la recherche et l'entreprise (filiales industrielles, agences régionales de l'innovation, Normandie Valorisation ...).

V - CHARTE DES THÈSES DE LA COMUE NORMANDIE UNIVERSITE

CHARTRE DES THÈSES NORMANDIE UNIVERSITÉ



Version proposée par le **Collège InterRégional des Ecoles Doctorales (CIRED)** (votée à l'unanimité) le 19 mars 2012

CHARTRE DES THÈSES

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 concernant la charte des thèses

;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat ;

Vu la décision du 10 Avril 2012 du Conseil scientifique de l'Université de Rouen ;

Vu la décision du 17 Avril 2012 du Conseil d'administration de l'Université de Rouen

;

La présente charte des thèses définit les principes fixés par les cinq établissements fondateurs du PRES Normandie Université (ENSICAEN, INSA de Rouen, Université de Caen Basse-Normandie, Université du Havre et Université de

Rouen), pour la préparation d'une thèse.

ARTICLE 1 - OBJECTIF DE LA CHARTE DES THÈSES

La préparation d'une thèse repose sur l'accord librement conclu entre le doctorant et le directeur de thèse à l'occasion du recrutement du jeune chercheur. Cet accord porte sur la définition précise du sujet et sur les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche, y compris financières.

Conformément à l'arrêté du 7 août 2006, il revient au directeur de l'école doctorale de s'assurer que « les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du candidat et de préparation de la thèse, après avis du directeur de l'unité de recherche de rattachement sur la qualité du projet ».

La charte des thèses formalise les engagements réciproques du doctorant, du directeur de thèse (Par directeur, on entend dans tout ce qui suit le directeur unique et le(s) co-directeur(s) en cas de co-direction), du directeur de l'unité de recherche, du directeur de l'école doctorale et de l'établissement auprès duquel s'inscrit le doctorant. Elle est signée par les parties au moment de l'inscription du doctorant.

Son objectif est de clarifier les responsabilités, droits et devoirs de chacun. Les

différents partenaires engagés par cette charte sont :

- le doctorant, qui s'engage à mettre en œuvre les moyens dont il dispose pour mener à bien le projet de recherche préalablement défini et à suivre les actions de formation nécessaires à son travail de recherche et à la poursuite de sa carrière ;
- le directeur de la thèse, qui a la responsabilité scientifique du travail, l'encadre et veille à ce que le doctorant puisse suivre les actions de formation proposées par l'école doctorale et le collège des écoles doctorales ;
- le directeur de l'unité de recherche au sein de laquelle le doctorant effectue sa recherche, qui veille à la bonne intégration du doctorant dans son unité et à la qualité des conditions de travail nécessaires à la réalisation de la recherche engagée ;
- l'école doctorale, portée par l'établissement délivrant le diplôme national de docteur, qui regroupe les unités de recherche accueillant les doctorants autour d'un projet de formation doctorale, intervient dans leur recrutement, organise leur formation, les prépare à la poursuite de leur parcours professionnel et veille au respect des dispositions de la présente charte ;
- l'établissement auprès duquel s'inscrit le doctorant, personnalité juridique qui a la responsabilité administrative de sa formation.

ARTICLE 2 - LA THÈSE : ÉTAPE D'UN PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL.

La préparation d'une thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Elle implique la clarté des objectifs poursuivis et la définition des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La poursuite de carrière souhaitée par le doctorant doit être précisée le plus tôt possible et faire l'objet d'entretiens avec son directeur de thèse et d'un accompagnement de l'école doctorale durant sa thèse.

Le doctorant doit recevoir une information sur l'ensemble des débouchés dans son domaine. Les statistiques nationales sur le devenir des jeunes docteurs et les informations sur le devenir professionnel des docteurs formés dans son unité de recherche et son école doctorale lui sont communiquées par son directeur de thèse et par la direction de l'école doctorale.

Afin de permettre que l'information sur les débouchés soit fournie aux futurs doctorants de l'unité de recherche, tout docteur sortant doit informer son directeur de thèse, ainsi que le responsable de son école doctorale, de son devenir professionnel pendant une période de quatre ans après l'obtention du doctorat. Le docteur s'engage, en outre, à répondre aux questionnaires envoyés par l'établissement, à indiquer ses changements d'adresse postale pendant cette période et à renseigner et mettre à jour, lorsqu'il existe, l'annuaire des docteurs de son école doctorale.

L'établissement s'efforcera de maintenir une adresse électronique active sur plusieurs années après la thèse pour l'ensemble de ses anciens doctorants.

Inscrit dans une école doctorale, le doctorant doit se conformer au règlement en vigueur et notamment participer aux enseignements, conférences et séminaires proposés. Afin d'élargir son champ de compétences et de faciliter sa poursuite de carrière, des formations complémentaires lui sont proposées. Il lui incombe néanmoins, en s'appuyant sur l'école doctorale, de se préoccuper de sa poursuite de carrière. Cette stratégie peut inclure la participation aux journées Doctoriales® ou à toute autre formation approuvée par l'école doctorale, y compris à l'initiative du doctorant (colloques, journées d'études, ...).

ARTICLE 3 – SUJET ET FAISABILITÉ DE LA THÈSE

L'inscription en thèse précise le sujet de recherche, le contexte de la thèse et l'unité d'accueil.

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu. Le choix du sujet de thèse repose sur l'accord entre le jeune chercheur et le directeur de thèse, formalisé au moment de l'inscription. Le directeur de thèse, sollicité en raison d'une maîtrise reconnue du champ de recherche concerné, doit aider le doctorant à dégager le caractère novateur du sujet dans le contexte scientifique et s'assurer de son actualité ; il doit également s'assurer que le doctorant fait preuve d'initiative et d'esprit d'innovation dans la conduite de ses travaux.

Préalablement au début du doctorat, le directeur de thèse et le directeur d'unité de recherche doivent définir les moyens nécessaires à la réalisation du travail et en garantir l'accès. A cet effet, chercheur à part entière, le doctorant est intégré, comme tel, dans son unité d'accueil.

ARTICLE 4 – ENCADREMENT ET DÉROULEMENT DE LA THÈSE

Le doctorant peut s'informer auprès de l'école doctorale du nombre de thèses en cours dirigées par son directeur.

En effet, un directeur de thèse ne peut encadrer efficacement, en parallèle, qu'un nombre très limité de jeunes chercheurs, s'il veut pouvoir suivre leur travail avec toute l'attention nécessaire. Le nombre maximum de doctorants encadrés par un directeur de thèse est arrêté par le Conseil scientifique des établissements.

Le doctorant a droit à un encadrement individualisé de la part de son directeur de thèse, qui s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Le principe de rencontres régulières et fréquentes est arrêté lors de l'accord initial et la périodicité en est fixée dans la présente charte (cf page 10). Un état succinct d'avancement des travaux est signé annuellement par le doctorant et son directeur. Chacun en conserve un exemplaire.

Le doctorant s'engage sur un temps et un rythme de travail. Il a, vis-à-vis de son directeur de thèse et de son école doctorale, un devoir d'information régulière quant à l'avancement de sa thèse et aux difficultés rencontrées.

A ce titre, il s'engage à remettre à son directeur autant de notes d'étape qu'en requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires du laboratoire.

Le directeur de thèse s'engage à suivre régulièrement la progression du travail et à débattre des orientations nouvelles qu'il pourrait prendre au vu des résultats déjà acquis. Il a le devoir d'informer le doctorant des appréciations positives ou des objections et des critiques que son travail pourrait susciter et de lui proposer des pistes d'amélioration.

Le doctorant doit respecter un certain nombre de règles relatives à la vie collective et à la déontologie scientifique. Il se conforme au règlement intérieur de l'unité de recherche. Le doctorant ne saurait pallier les insuffisances de l'encadrement technique du laboratoire et se voir confier des tâches extérieures à l'avancement de sa thèse en dehors des tâches techniques dévolues à l'ensemble des membres de l'unité. Si sa recherche se fait dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise ou une administration, le doctorant ne doit pas se voir imposer un surplus de travail étranger à ses travaux de thèse.

ARTICLE 5 - FINANCEMENT DE LA THÈSE

Le doctorant contractuel perçoit, sur la durée de référence de la thèse (soit 36 mois), un salaire rémunérant son activité de recherche, à travers un contrat de travail avec son établissement d'inscription ou tout autre employeur.

Tout doctorant doit pouvoir justifier d'une source de financement répondant aux conditions financières minimales votées dans son école doctorale de rattachement et actées par le Conseil scientifique de son établissement ou exercer, par ailleurs, une autre activité professionnelle, pour laquelle le doctorat constitue une formation complémentaire (enseignants du secondaire, psychologues, professions juridiques...).

Les conditions scientifiques, matérielles et financières du doctorant pendant la durée de préparation de la thèse doivent être arrêtées entre le candidat, son directeur de thèse, le directeur de l'unité de recherche et le directeur de l'école doctorale.

ARTICLE 6 – DURÉE DE LA THÈSE

Une thèse est une étape dans un processus de recherche et la gestion d'un projet de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit de la formation doctorale et dans l'intérêt du doctorant.

La durée de référence de préparation d'une thèse, rappelée par l'arrêté du 7 août 2006, est de 3 ans.

Des prolongations de durée peuvent être accordées à titre dérogatoire sur demande motivée du doctorant, après avis du directeur de thèse. Ces prolongations doivent n'intervenir que dans des situations particulières inhérentes à des situations individuelles et à la spécificité des objets de recherche et/ou des disciplines.

Les inscriptions dérogatoires peuvent être accordées par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale qui s'assure, auprès du directeur de thèse, des conditions et des délais de fin de thèse. Le directeur de l'école doctorale s'appuie sur les moyens mis en place pour le suivi de la thèse pour juger de la pertinence d'une prolongation de la durée de thèse. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au Conseil scientifique de l'établissement.

Dans tous les cas, la préparation du doctorat implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant à l'université. Aucune suspension d'inscription n'est autorisée. L'arrêt d'une thèse doit être signalé à l'école doctorale par le doctorant et son directeur de thèse.

Toute interruption de la thèse, constatée par une suspension de l'inscription, est assimilée à un abandon. Toutefois, de façon exceptionnelle (raisons professionnelles ou de santé mais hors convenance personnelle), le chef d'établissement peut, à titre dérogatoire, autoriser une interruption, après avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale.

Pour se conformer à la durée prévue et dans l'intérêt du doctorant, celui-ci et le directeur de thèse doivent respecter leurs engagements relatifs au temps de travail nécessaire. Les manquements répétés à ces engagements font l'objet entre le doctorant et le directeur de thèse d'un constat commun qui conduit à une procédure de médiation.

ARTICLE 7 – SOUTENANCE DE THÈSE

Le directeur de thèse propose au chef d'établissement par l'intermédiaire du directeur de l'école doctorale, la composition du jury et la date de soutenance dans le respect des textes réglementaires et des règles propres à l'établissement d'inscription.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de sa participation aux activités du laboratoire, le doctorant est amené à connaître des informations relatives à des projets de recherche développés, contractualisés ou non, par l'unité de recherche. Le doctorant s'engage à considérer et tenir comme strictement confidentiels, les informations, les résultats, les savoir-faire de quelque nature que ce soit dont il pourrait avoir connaissance ou qu'il pourrait recueillir, et ce jusqu'à ce qu'ils aient été rendus accessibles au public sans faute de sa part, par divulgation directe (publication, communication orale ...) par protection au titre de la propriété intellectuelle ou par toute autre forme.

Cette confidentialité est étendue à toutes les activités de recherche des autres unités de recherche de l'établissement que le doctorant aurait à connaître.

Le doctorant reconnaît être lié par une obligation de secret à l'égard de l'établissement et des tiers. Il s'engage à maintenir la confidentialité et à ne pas divulguer l'ensemble de ces informations pendant toute la durée de sa thèse et pendant les cinq années qui suivront la fin de la thèse.

ARTICLE 9 – PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR – DROIT DE CITATION

Il est rappelé que le plagiat est interdit.

Le doctorant reconnaît avoir pris connaissance des règles propres de la propriété littéraire et artistique et s'engage à les respecter.

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. Outre les exceptions de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle (particulièrement la courte citation), le doctorant devra requérir les autorisations nécessaires auprès des auteurs ou de leurs ayants-droit. Lorsqu'il y a reproduction d'images ou de figures, le doctorant en fera la demande auprès de l'auteur ou de ses ayants-droits.

ARTICLE 10 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10-1 DROITS DE PROPRIÉTÉ

Pendant la durée de sa thèse, le doctorant bénéficie de l'appui professoral, scientifique et technique de l'établissement et a accès aux connaissances et savoir-faire de ce dernier. Dans cet environnement, au cours de la réalisation de son projet

de recherche, il peut être conduit à obtenir des résultats, objets de droits de propriété intellectuelle.

Le doctorant s'engage à en informer son directeur de thèse et son directeur d'unité de recherche et, en cas de résultats valorisables, y compris de logiciels et de matériels biologiques, le service de valorisation de son établissement et, le cas échéant, l'employeur qui rémunère son travail de recherche. Il s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle attachés aux dits résultats.

Le doctorant salarié est soumis au régime légal des inventions de salariés prévu par le Code de la Propriété Intellectuelle (article 11-7).

Les résultats obtenus par les doctorants non-salariés sont gérés comme suit : si l'établissement manifeste son intérêt, les parties négocieront de bonne foi les conditions d'une valorisation des dits résultats au mieux des intérêts conjoints du doctorant non salarié et de l'établissement, au besoin dans le cadre d'une cession de droits. Sinon, l'établissement abandonne ses droits au profit du doctorant.

Si des informations contenues dans un projet de publication ou de communication, doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle (exemples : brevet, déclaration à l'Agence pour la Protection des Programmes...), il est convenu que la publication (ou communication) pourra être retardée pour une période définie préalablement en concertation avec le directeur de thèse et le service valorisation de l'établissement.

Si la qualité d'inventeur (ou d'auteur) au sens du Code de la Propriété Intellectuelle peut être reconnue au doctorant, son nom sera mentionné en cette qualité sur le titre de propriété intellectuelle concerné.

A l'issue de la thèse, le cahier de laboratoire, pour les disciplines qui l'utilisent, demeurera propriété de l'établissement. Le doctorant pourra en recevoir une copie, en respectant les règles de confidentialité en vigueur.

10-2 – PUBLICATION ET VALORISATION DE LA THÈSE

La qualité et l'impact de la thèse peuvent se mesurer par la valorisation écrite de la recherche du doctorant et notamment à travers les publications, les brevets et les rapports industriels qui seront tirés du travail du doctorant, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit.

La publication des résultats d'un travail de thèse doit respecter les droits d'auteur. Le doctorant doit apparaître comme auteur ou co-auteur sur l'ensemble des publications relatives à ses travaux.

Le doctorant doit également avoir la possibilité de valoriser oralement sa recherche en présentant son travail à des réunions scientifiques, à des « congrès de doctorants », à des séminaires ou à des conférences nationales ou internationales.

Le doctorant s'engage, pendant la durée du doctorat, à :

- ne rien publier ou communiquer sur son travail de thèse sans l'accord de son directeur de thèse et/ou de son directeur d'unité de recherche ;
- respecter les conditions de confidentialité qui lui ont été imposées et les pratiques de concertation habituelles avec d'éventuels partenaires extérieurs, ou les règles établies contractuellement lorsque le financement de la thèse est assuré en toute ou partie par un partenaire.

Le directeur de thèse et le directeur de l'unité de recherche s'engagent à :

- mentionner le nom du doctorant comme co-auteur dans toutes les publications écrites ou orales issues des travaux du doctorant, y compris après la soutenance du doctorat ;
- inciter le doctorant à publier ses travaux (seul ou comme co-auteur) ;
- conseiller le doctorant sur une stratégie de valorisation de ses travaux, pour l'élaboration des publications et une meilleure communication scientifique dans les revues et colloques ;
- prendre en charge financièrement les frais de mission du doctorant lorsqu'une communication est acceptée et ce suivant les règles en vigueur dans l'unité de recherche et l'école doctorale ;
- valoriser de manière générale le travail du doctorant.

ARTICLE 11 – DÉPÔT ET DIFFUSION DE LA THÈSE

À l'issue de la soutenance, le doctorant s'engage à déposer son manuscrit définitif selon les modalités en vigueur dans l'établissement d'inscription.

La thèse fera l'objet d'un signalement dans le catalogue et le portail Système Universitaire de Documentation (SUDOC), en précisant date et lieu de soutenance.

Sauf en cas de clause de confidentialité, le doctorant ne peut s'opposer à la communication de sa thèse au sein de l'établissement de soutenance. Sa diffusion est, par contre, subordonnée à l'autorisation du nouveau docteur, et sous réserve de l'absence de clauses de confidentialité.

Lorsque la diffusion est autorisée, les modalités sont fixées par l'université d'inscription.

Dans le cas d'une diffusion par voie électronique, le service de documentation de chaque établissement délivrant le diplôme de docteur, pourra assurer la mise en ligne de la thèse, après signature par le docteur d'un formulaire d'autorisation présentant les garanties nécessaires vis-à-vis du droit de la propriété littéraire et artistique.

Indépendamment de la publication des résultats dans des revues scientifiques, et de la publication de la thèse, l'établissement sera autorisé à diffuser le résumé des thèses soutenues.

ARTICLE 12 – PROCÉDURES DE MÉDIATION

Tout conflit non résolu entre le doctorant et son directeur de thèse ou entre le doctorant et le directeur de l'unité de recherche doit être porté à la connaissance du directeur de l'école doctorale, qui, en concertation avec les parties, s'efforcera d'y remédier et de rechercher une solution acceptable par tous.

En cas d'échec de la médiation ou de conflit impliquant le directeur de l'école doctorale, il peut être fait appel par chacun des signataires de cette charte à deux médiateurs, qui sont désignés par le Conseil scientifique de l'établissement, l'un dans la discipline de la thèse, l'autre dans une autre discipline. Cette procédure peut également être utilisée lorsque l'arrêt des travaux du doctorant est envisagé.

En cas d'échec de la médiation, un dernier recours peut être déposé auprès du chef d'établissement, qui peut saisir un médiateur extérieur.

Au cours de la médiation, le doctorant pourra se faire accompagner par un membre de son choix, élu du Conseil Scientifique, parmi les enseignants-chercheurs.

Dans tous les cas, un rapport écrit devra être établi mentionnant les propositions ou décisions prises lors de la médiation. Ce rapport, signé par le doctorant, le directeur de thèse, le directeur de l'école doctorale et le chef d'établissement sera conservé par l'école doctorale. Par ailleurs, un bilan des médiations sera présenté en Conseil scientifique.

Dans le cas d'une décision d'arrêt de la thèse et à la demande du doctorant, le directeur de thèse et le directeur de l'école doctorale, lui remettront une « attestation d'activités de recherche ». Elle précisera, la nature et la durée des travaux effectués, ainsi que le contexte de la recherche. Le doctorant pourra utiliser cette attestation dans les limites de son objet.

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Si le doctorat est effectué dans le cadre d'un partenariat avec un autre établissement, les parties se conformeront aux dispositions particulières mentionnées dans la convention de partenariat qui sera portée à la connaissance des signataires de cette charte.

L'établissement s'engage à agir pour que les principes de cette charte soient respectés pour les thèses préparées dans le cadre de ces conventions de partenariat.

ARTICLE 14 – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET DIVERSES

Les dispositions de la présente charte relatives aux : article 7 « soutenance de thèse », article 8 « confidentialité », article 9 « protection du droit d'auteur - droit de citation », article 10 « propriété intellectuelle », article 11 « dépôt et diffusion de la thèse » et article 12 « procédures de médiation » s'appliqueront également aux thèses en cours dès leur approbation.

Les établissements et les écoles doctorales se concerteront annuellement pour faire

le point de l'application de la charte. Des représentants des doctorants, élus des Conseils des écoles doctorales seront associés à cette concertation.

ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE DES THÈSES

Les soussignés, déclarent avoir pris connaissance des différentes dispositions de la Charte des Thèses, mise en place à l'Université de Rouen en application de l'arrêté du 3 septembre 1998 et approuvée par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration de l'Université de Rouen.

Ils s'engagent à les respecter.

Fait à..... le /.... /....., en 5 exemplaires originaux

Périodicité des rencontres entre le doctorant et son directeur de thèse (cf. article 4) :

.....

<p>Date :/...../..... Le doctorant <i>(nom, prénom, signature)</i></p>	<p>Date :/...../..... Le directeur de thèse <i>(nom, prénom, signature)</i></p>
<p>Date :/...../..... Le co-directeur de thèse <i>(nom, prénom, signature)</i></p>	<p>Date :/...../..... Le directeur de l'unité de recherche <i>(nom, prénom, signature)</i></p> <p>Label, n°, intitulé et cachet de l'UR :</p>



<p>Date :/...../..... Le directeur de l'école doctorale : (nom, prénom, signature)</p> <p>N°, intitulé et cachet de l'ED :</p>
--

VI - LISTE DES FORMATIONS MUTUALISEES DE LA COMUE « NORMANDIE UNIVERSITE »

Universités de Rouen et du Havre

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DES FORMATIONS	ANNÉE DE DOCTORAT	INTERVENANTS
Protéger ses innovations et créations techniques littéraires ou artistiques (comprendre la propriété intellectuelle et ses enjeux)	12 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Charles André CAZES
Manager l'innovation dans les organisations	12 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Yann de KERMADEC
Mener sa thèse comme un projet	12 h	1 ^{ère} année	Christophe BAUS
Maîtriser sa communication professionnelle	12 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Isabelle DANET
Animer et conduire une réunion	6 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Antoine LANCESTRE
Développer son réseau professionnel	3 h	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	Francis GUERIN
Manager une équipe projet	12 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Maurice DUVAL
Monter et mener un projet de recherche	6 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Stéphanie VAN DER EECKEN David HONORE
Sécurité et intelligence économique	6 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Clotilde VAISSAIRE Philippe TERRIEN
Stage de lecture rapide	12 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Florence BLONDEL
Aide à la rédaction de la thèse	12 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Florence BLONDEL
Communiquer sur les sciences avec le public	12 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Science Action Haute-Normandie
De la thèse à l'emploi : insertion professionnelle des docteurs	12 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	Anne-Marie TIXIER DUBOSQ
Prévention et secours civique	10 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	David LEROY
Prévenir le harcèlement dans l'encadrement doctoral	6 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Hugues DEMOULIN Elise LEMERCIER
Défaire le genre dans nos pratiques d'enseignement et de recherche	6 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Hugues DEMOULIN Elise LEMERCIER
Cours de français Approfondi et débutant	2 x 30 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	FLE
Anglais scientifique	2 x 30 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	
Créer et innover	24 h	2 ^{ème} et 3 ^{ème} années	SEINARI, et Anne-Marie TIXIER DUBOSQ
Pratiques du numérique universitaire	5h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	

Universités de Caen

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DES FORMATIONS	ANNÉE DE DOCTORAT	INTERVENANTS
Rechercher l'information (méthodes et outils)	6h	1 ^{ère} année	Céline CHUITTON, Jean-Michel de LASTENS et Claire LEBoulLENGER
Gérer ses flux d'informations (méthodes de veille et gestion des références bibliographiques Zotero)	8 h	1 ^{ère} année	Christophe BOUDRY
Création et structuration de documents longs (aide à la rédaction de la thèse)	24 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Christophe BOUDRY
Règles de publication des documents scientifiques : regards pratiques, critiques et juridiques	12 h	1 ^{ère} année	Christophe BOUDRY Catherine GOLHEN

Bibliométrie, archives ouvertes, brevets et marques : regards pratiques, critiques et juridiques	12 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Christophe BOUDRY Catherine GOLHEN
Développer une stratégie numérique (réseaux sociaux, droit du numérique...)	9 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Christophe BOUDRY Catherine GOLHEN
Carrières et management	24h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	F. SALATKO, A. TELLIER, F. SIMON et L. PROTIN
De la thèse à l'emploi : insertion professionnelle des docteurs	12 h	2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Anne-Marie TIXIER DUBOSQ
Place du recrutement sur le marché du travail	3 h	2 ^{ème} 3 ^{ème} années	François COUSIN
Préparation à l'entretien d'embauche : mise en pratique	3 h	2 ^{ème} 3 ^{ème} années	François COUSIN
Créer Innover	24 h	2 ^{ème} 3 ^{ème} années	L. PROTIN, A-M. TIXIER-DUBOSQ et N. OGIER
Financement et management des projets de recherche	12 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Christiane MALOT
Missions et carrières des enseignants chercheurs en France	3 h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Daniel DELAHAYE
Anglais scientifique	3 x 32h	1 ^{ère} 2 ^{ème} 3 ^{ème} années	Catherine MASON

Modules de formation associés à la mission enseignement en partenariat avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Universités de Rouen et du Havre, et INSA de Rouen (Obligations : suivre 8 modules la première année et 4 la seconde, dont les modules à caractère obligatoire).

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DES FORMATIONS	SUIVI OBLIGOIRE	INTERVENANTS
Accueillir des doctorants chez des enseignants expérimentés	3h		Bruno GÜGI
La prise en compte des troubles des apprentissages	3h		Leslie ROULET-AMIOT
Handicaps et adaptations pédagogiques	3h		Diane BEDOIN
Enseigner aux étudiants en difficulté à l'écrit	6h		Sophie BRIQUET-DUHAZÉ
Production d'outils numériques à destination des étudiants	6h		Ghislain CHASME
Observations de doctorants en situation d'enseignement	3h		C. YON-MORSEL
Groupes d'analyses de situations professionnelles (par domaine scientifique)	24h	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	J. BOURET I. CÉLERI M. DÉCHAMPS J. MIDELET J-L. ROUSSEL C. YON-MORSEL
Production d'outils numériques à destination des étudiants	6h		B. VAUCLIN
L'empathie en éducation : avantages et limites	3h	1 ^{ère} année	M. JANNER
Enseigner et former à l'université	3h	1 ^{ère} année	E. DELAMOTTE

			A. CORDIER
Structure et fonctionnement de l'université	3h	1ère année	S. VANDEREECKEN F. GUYOT
Le système éducatif : un espace en mutation	3h		E. DELAMOTTE J.N. TACHÉ
Didactique scientifique Physique chimie	3h		E. DELAMOTTE J.N. TACHÉ
Eléments de didactique des sciences pour enseigner dans le supérieur (biologie)	3h		J-M. LANGE
La place du langage dans un cours universitaire : gérer la diversité des pratiques d'enseignement/apprentissage	3h		V. MIGUELI-ADDISU
Gérer son corps, sa voix, sa communication pour mieux enseigner.	3h		M-A. POTTIN
Evaluer les compétences et les connaissances à l'université	3h		C. BOURGUIGNON
Travailler, faire travailler en équipe, démarche de projets	3h		F. HAUZAY

Université de Caen (Modules obligatoires)

INTITULÉ DE LA FORMATION	DURÉE DES FORMATIONS	INTERVENANTS
Introduction à la pédagogie	3h	J-P. GEORGET
Maîtriser et positionner sa voix	6h	A-M. CRETTE
Sociologie des publics étudiants	3h	I. HARLE
Evaluation de l'enseignement universitaire	3h	J-P. GEORGET
Le travail en groupe à l'Université : Pourquoi ? Comment ?	3h	J-P. GEORGET A-L. LE GUERN
Utilisation de la plate-forme Moodle comme enseignant	6h	D. LACHIVER
Les mécanismes cognitifs et les apprentissages	3h	C. LANOE

VII - LES DOCTORIALES NORMANDES



Organisateurs :



Partenaires :



Doctoriales® Normandie 2010

Mardi 23 mars

- 9h-10 h** Accueil des participants
- 10h-11h** Ouverture des Doctoriales : *Alain Oury, directeur de l'EDNBISE*
- Présentation du séminaire et données sur le marché de l'emploi des docteurs : *Anne-Marie Tixier-Dubosq, responsable de l'antenne ABG de Rouen, « fil rouge des Doctoriales »*
- 11h-13h** Travail en groupe à partir des posters
- Modérateurs : *Marie-Claude Baudouin, Université de Rouen, Jean Pierre Grandin, ENSICAEN, David Honoré, INSA Rouen, Nicole Ogier, Université de Caen Basse Normandie, Laurence Puechberty, Université du Havre, Anne-Marie Tixier-Dubosq, Université de Rouen*
- 13h-14h30** Déjeuner
- 14h30-15h30** Suite du travail en groupe sur les posters
- 15h30-18h30** Sensibilisation à la gestion de projet et à la démarche de création d'activité *Jean Bonnet, maître de conférences en Sciences Economiques, Laurent Protin, directeur de Normandie Incubation, Philippe Gangneux, directeur adjoint de SENARI.*
- 18h30** Début du travail sur le projet innovant en équipe
- 19h30-21h** Dîner
- 21 h** Poursuite du travail en équipe

Mercredi 24 mars

- 8h30-18 h** Suite du travail sur le projet innovant en équipe (buffet froid à partir de 12h30)
- 18h30-20h** Dîner
- 20h-22h30** Présentation par les équipes de leur projet devant le jury constitué de :
- *Marie-Pierre Delamare, chargée de mission Pôles de compétitivité et filières, Région Basse Normandie*
 - *Thierry Gonard, directeur de de pépinière d'entreprise du Madrillet*
 - *Frédéric Guernalec, dirigeant de QUERTECH Ingénierie, société d'ingénierie spécialisée dans les traitements de surface*

- *Claire Riguidel, chargée de mission, Réseau Entreprendre Normandie Seine Eure*
 - *Vincent Rochelle, Chef du service Recherche Innovation, TIC, Région Haute-Normandie*
 - *Eric Rouland, dirigeant d'AREELIS, société d'ingénierie spécialisée en mécanique des fluides et énergétique pour l'industrie*
- Animation : *Anne-Marie Tixier-Dubosq*

Jeudi 25 mars

9h -12h30 Valorisation de la thèse et projet professionnel : l'approche par les compétences
Olivier Godard, consultant société Eurobooster

12h30-14h Déjeuner

14h-16h Valorisation de la thèse et projet professionnel (suite) : les besoins en compétences des entreprises et les processus de recrutement

17h-19h Table ronde sur l'emploi des docteurs :

- *Julien Cauchard, docteur en biologie, responsable de l'équipe « maladies parasitaires des équidés » et du laboratoire de référence de la dourine, Agence française pour la Sécurité des Aliments*
- *Nicolas Craipeau, docteur en droit, responsable juridique du service d'activités industrielles et commerciales, Université de Caen Basse Normandie*
- *Frédéric Dionnet, docteur en énergétique, directeur général du CERTAM (Centre d'Etudes et de Recherche Technologique en Aérothermique et moteurs)*
- *Pierre Guillemaud, ingénieur R&D, société QUIDD*
- *Estelle Le Bihan, docteur en sciences agronomiques et biotechnologies alimentaires, directrice de la recherche et du développement, Société IVAMER*
- *Philippe Meunier, docteur en micro ondes et optique, Development Manager, NXP Semi-conducteurs*
- *Emmanuelle Pierre-Marie, docteur en sociologie, chargée d'études, Agence d'urbanisme de Paris*
- *Stéphanie Queval, docteur en sociologie, chargée de mission « observation de l'emploi », Maison de l'emploi et de l'entreprise du bassin d'Evreux*

Animation : *Jean-Pierre Grandin, Nicole Ogier, Laurence Puechberty*

19h Soirée officielle des Doctoriales Normandie 2010

- Cocktail à l'invitation des présidents et des directeurs des 5 établissements organisateurs pendant lequel seront remis les prix des Doctoriales : prix du meilleur poster et prix du projet innovant.
- Dîner et soirée des Doctoriales

Vendredi 26 mars

9h30 -10h Valorisation de la thèse et projet professionnel : introduction au travail en atelier

10h -13h Travail en atelier sur le recrutement à partir de cas réel d'entreprises

13h -14h30 Déjeuner

14h30-15h30 Travail en atelier (suite)

15h30-16h30 Valorisation de la thèse et projet professionnel : restitution du travail des groupes et synthèse

16h30-17h Bilan du séminaire et conclusions



Doctoriales® Normandie 2011

Programme

Lundi 21 Novembre

- 9h-10h** Accueil des participants
- 10h-11h** Présentation du séminaire et données sur le marché de l'emploi des docteurs :
- Anne-Marie Tixier-Dubosq, conseiller insertion des docteurs, collège des écoles doctorales de Haute-Normandie, « fil rouge des Doctoriales »*
Nicole Ogier, Responsable du collège des écoles doctorales de Basse-Normandie, « coordinatrice des Doctoriales »
- 11h-13h** Travail en groupe à partir des posters
- Modérateurs :*
Elise Bourgon, Université de Rouen
Françoise Maugé, ENSICAEN
Nicole Ogier, Université de Caen Basse-Normandie
Laurence Puechberty, Université du Havre
Anne-Marie Tixier-Dubosq, Université de Rouen
Stéphanie Vander-Eecken, INSA Rouen
- 13h-14h30** Déjeuner
- 14h30-15h30** Suite du travail en groupe sur les posters et choix des meilleurs posters
- 15h30-19h** Introduction à la gestion d'un projet innovant :
- Jean Bonnet**, maître de conférences en Sciences Economiques, Université de Caen Basse-Normandie
Laurent Protin, directeur de Normandie Incubation
Nicolas Dubois, chargé d'affaires de SEINARI.
- 19h30-21h** Dîner
- 21h** Travail en équipe sur le projet innovant

Mardi 22 Novembre

- 8h30-18h** Suite du travail sur le projet innovant en équipe (*buffet froid de 12h-14h*)
- 18h30-20h** Dîner
- 20h-23h** Présentation des projets par les équipes devant le jury constitué de :
- Thierry Gonard**, Directeur de la Pépinière d'Entreprises du Madrillet
Laurent Jossier, Directeur du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation
Aurélié Menard, Responsable de la Valorisation, CNRS, Délégation Normandie Doctoriales, Université du Havre
Laurence Puechberty, Directrice de la Recherche, de la Valorisation et des Etudes Doctoriales, Université du Havre
Eric Rouland, Dirigeant d'AREELIS, Société d'Ingénierie Spécialisée en Mécanique des Fluides et Energétique pour l'Industrie

Animation : Anne-Marie Tixier-Dubosq

Mercredi 23 Novembre

9h-11h Initiation au golf ou balade à Port en Bessin
11h30-14h15 Départ en car puis déjeuner sur le Campus EffiScience (Caen- Colombelles)

Rencontres doctorants – entreprises
Animation : **Philippe Legueltel**, journaliste

14h30-15h Accueil par NXP – Campus EffiScience
Stéphane Bouyeure, Quality & Communication Director, NXP
15h-16h Table Ronde « Docteurs en activité »

Parcours et insertion professionnelle dans l'entreprise : témoignages de jeunes docteurs

Julien Cauchard, Responsable de Laboratoire, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES)
Florence Chavallard, Ingénieur de Recherche, Service Etudes et Recherche, Fédération Française de Natation
Jérôme Couteau, Directeur, TOXEM
Stéphanie Queval, Chargée d'Etudes, Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du bassin d'Evreux (MD3E)
Laure Rolland du Roscoat, RF Designer, NXP Semiconducteurs
Emmanuelle Tixier, Responsable du Service Innovation, Recherche, Pôles et Filières, Région Basse Normandie

16h15-17h15 Table Ronde « Docteurs en entreprises »

Attentes, atouts et difficultés des docteurs en entreprises : témoignages de recruteurs, créateurs et représentants d'entreprise

Frédéric Bilhaut, Directeur Général, NOOPSIS
Géraldine Deliencourt, Directrice Scientifique, TFCHEM
Estelle Le Bihan, Directrice de la Recherche et du Développement, IVAMER
Philippe Meunier, Group Manager, NXP Semiconducteurs
Emmanuel Mayer, responsable de programmes de recherche, Orange
Marc Pasquet, Professeur, ENSICAEN

17h30-18h15 Rencontres entre les participants dans l'espace posters
18h30-19h Débat : valorisation des savoirs, savoir-faire, savoir être et compétences des docteurs
19h-21h Soirée des Doctoriales® - Cocktail Dînatoire
Remise des prix des meilleurs projets innovants et des meilleurs posters

Jeudi 24 Novembre

Valorisation de la thèse et projet professionnel
Olivier Godard, consultant, société EUROBOOSTER

9h -12h30 Identification et transférabilité des compétences
12h30-14h Déjeuner

14h-15h30 Valorisation de la thèse dans le cadre d'une recherche d'emploi
16h-17h Briefing sur les ateliers du lendemain
17h30-19h30 Travail individuel sur les CV

20h-24h Dîner puis soirée détente

Vendredi 25 Novembre

9h-12h30 Travail en atelier et travail en atelier sur le processus de recrutement
12h30-14h Déjeuner

14h-15h30 Travail en atelier (suite)
15h30-16h Synthèse du travail en atelier
16h Bilan du séminaire et conclusions



Programme

Lundi 18 mars

9h Accueil des participants

10h Ouverture des Doctoriales : **Aziz Alaoui**, vice-président de Normandie Université
Présentation du séminaire et données sur le marché de l'emploi des docteurs :
Anne-Marie Tixier-Dubosq, conseiller insertion des docteurs, collège des écoles doctorales de Haute-Normandie, « fil rouge des Doctoriales »

11h Travail en groupe à partir des posters
Modérateurs :
Françoise Guyot, Université du Havre
Françoise Maugé, ENSICAEN
Nicole Ogier, Université de Caen Basse-Normandie
Anne-Marie Tixier-Dubosq, Université de Rouen
Stéphanie Vander-Eecken, INSA Rouen

14h30 Choix des meilleurs posters

16h Introduction à la gestion d'un projet innovant :
Jean Bonnet, maître de conférences en sciences économiques, Université de Caen Basse-Normandie
Fabien Lieval, directeur de l'incubateur, SEINARI
Laurent Protin, directeur de Normandie Incubation

21h Travail en équipe sur le projet innovant

Mardi 19 mars

8h30 Suite du travail sur le projet innovant en équipe

20h Présentation des projets par les équipes devant le jury constitué de :
Stéphane Duval, directeur général adjoint, OSEO Haute-Normandie
Thierry Gonard, directeur de la pépinière d'entreprises du Madrillet
Laurence Puechberty, directrice de la Recherche, de la Valorisation et des Etudes Doctorales, Université de Cergy-Pontoise
Vincent Rochelle, chef du service recherche, innovation, TIC, Région Haute-Normandie
Eric Rouland, dirigeant d'AREELIS, société d'ingénierie spécialisée en mécanique des fluides et énergétique pour l'industrie
Animation : **Anne-Marie Tixier-Dubosq**

Mercredi 20 mars

9h Regards économiques sur Saint Valéry en Caux et son territoire puis découverte du site en compagnie de :
François Houx, chef d'entreprise, délégué territorial de la CCI pour le Caux maritime
Christine Hérisson, responsable de l'antenne de la CCI de Rouen à Saint-Valéry en Caux

12h30 Départ en car pour le Havre

14h Accueil à l'ISEL
Présentation du Grand Port Maritime du Havre et visite de ses installations

16h30 Table Ronde « **projets de recherche et de développement autour du port du Havre** »

Animation : **Philippe Legueltel**, journaliste
Thierry Derrey, directeur délégué au développement, ISEL
Philippe Deysine, directeur, NOV@LOG
Laurent Lévêque, enseignant-chercheur, Université du Havre
Robin Poté, directeur, CRITT Transport & Logistique

17h 45 Table Ronde « **docteurs en activité** »

Animation : **Philippe Legueltel**, journaliste
Yann Alix, délégué général, Fondation SEFACIL
Quentin Bernard, ingénieur matériaux et procédés AIRCELLE
Estelle Le Bihan, directrice, IVAMER
Mathilde Mus, chargée d'études SIG transport logistique, AURH

19h Soirée des Doctoriales®

Remise des prix des meilleurs projets innovants et des meilleurs posters

Jeudi 21 mars

9h Valorisation de la thèse et projet professionnel

Olivier Godard, consultant, société EUROBOOSTER

14h Valorisation de la thèse et projet professionnel (suite)

16h Briefing sur les ateliers du lendemain

17h30 Travail individuel sur les CV

20h Dîner puis soirée détente

Vendredi 22 mars

9h Travail en atelier sur le processus de recrutement

14h Travail en atelier (suite)

15h30 Synthèse du travail en atelier

16h Bilan du séminaire et conclusions

PROGRAMME DU SEMINAIRE

LUNDI 30 MARS

- 9h Accueil des participants
- 10h Ouverture des Doctoriales® (plénière)
 - Catherine Mayaux, directrice de l'Institut des Etudes Doctorales, Université de Cergy Pontoise
 - Aziz Alaoui, vice-président, Normandie Université

Présentation du séminaire et données sur le marché de l'emploi des docteurs (plénière)
 - Laurence Puechberty, directrice de la Direction Recherche, Valorisation, Etudes Doctorales (DiRVED), Université de Cergy Pontoise
 - Anne-Marie Tixier-Dubosq, chef de projet insertion des docteurs et entrepreneuriat, Normandie Université / Université de Rouen

11h Communication en direction d'un public de non spécialistes (ateliers)
Modérateurs :
 - Vincent Arnoux, DRV INSA Rouen
 - Nicolas Craipeau, DiRVED, Université de Rouen
 - Adeline Desplan, DiRVED, Université de Cergy Pontoise
 - Isabelle Hoefkens, DiRVED, Université de Cergy Pontoise
 - Nicole Ogier, responsable du collège des Ecoles Doctorales de Basse-Normandie, Université de Caen Basse-Normandie
 - Anne-Marie Tixier-Dubosq, Normandie Université/Université de Rouen
 - Malika Zenati, DiRVED, Université du Havre

13h Déjeuner

14h Communication en direction d'un public de non spécialistes : choix de la meilleure présentation
Animation : Anne-Marie Tixier-Dubosq

16h Créer une entreprise et/ou conduire un projet : comment gérer une innovation (plénière)
 - Fabien Liéval, directeur de l'incubateur, SEINARI
 - Laurent Protin, directeur de Normandie Incubation

19h30 Dîner

21h Travail en équipe sur le projet innovant (ateliers)
Personnes ressources : Mickaël Arnoult, chargé d'affaires SEINARI, Fabien Liéval, Laurent Protin, Laurence Puechberty

MARDI 31 MARS

- 8h30 Suite du travail sur le projet innovant en équipe (buffet froid de 12h à 14h)
- 18h30 Dîner
- 20h Présentation des projets devant le jury constitué de :
 - Stéphane Duval, directeur général adjoint, OSEO, Haute Normandie
 - Thierry Gonard, directeur de la pépinière d'entreprises du Madrillet, Rouen
 - Aurélie Menard, responsable du service partenariat valorisation, CNRS, Délégation Normandie (Caen)
 - Nicole Orange, directrice adjointe du Laboratoire de Microbiologie, Signaux et microenvironnement et directrice du GIP- PFT Normandie Sécurité Sanitaire
 - Christophe Poupart, directeur de l'ACCET Val d'Oise, Cergy Pontoise

- Vincent Rochelle, chef de service recherche et innovation, Direction Economie et Recherche, Région Haute Normandie
 - Eric Rouland, dirigeant d'AREELIS, société d'ingénierie spécialisée en mécanique des fluides et énergétique pour l'industrie
- Animation : Anne-Marie Tixier-Dubosq

MERCREDI 1 AVRIL

- 9h 15 Activités Récréatives
- Initiation au golf : Hadrien Simon, doctorant en philosophie, Université de Rouen
 - Initiation Sophrologie : Clémence Castrale Bela
 - Promenade nature en groupe : Emmanuelle Travet
- 11 h Panier repas
- 12h Départ en car pour Cléon
- 13h45 Accueil à l'usine Renault Cléon et présentation du site puis en petits groupes :
- Visite des ateliers GMPE et Usinage BD sur le thème des outils de management des équipes.
 - Atelier avec des cadres de l'entreprise sur le thème des ressources humaines
 - Atelier avec des cadres de l'entreprise sur le thème du management de la qualité
- 19h45 Rencontres doctorants/docteurs en activité autour d'un cocktail dinatoire (plénière)
- Anne-Sophie Blier, chargée de projet en microbiologie, PRODUCTLIFE, Val de Reuil (27)
 - Charlotte Gaudré-Letellier, directrice adjointe, association les Fontaines, Vernon (27)
 - Sandrine Grosbois, ingénieur conseil en financement de l'innovation, Aides et financement, Caen (14)
 - Erwan Le Guludec, ingénieur R&D, Air Liquide, Versailles (78)
 - Pierre-Alexandre Mahieu, maître de conférences, Université de Nantes (44)
 - Mihaela Axente, chargée de mission tourisme, Métropole Européenne de Lille (59)
 - Alexis Quentin, ingénieur-chercheur, EDF, Chatou (78)
 - Stéphanie Queval, chargée d'études, Mission locale d'Evreux (27)
 - Olivier Thomine, ingénieur de recherche, CEA, Saclay (91)
 - Laurent Thannberger, directeur scientifique, VALGO, Toulouse (31), Petit Couronne (76)
- Animation : Nicole Ogier, Malika Zenati

JEUDI 2 AVRIL

- 9h Valorisation de la thèse et projet professionnel (plénière)
Olivier Godard, consultant, société EUROBOOSTER
- 12h30 Déjeuner
- 14h Valorisation de la thèse et projet professionnel (plénière)
- 16h Briefing sur les ateliers du lendemain
- 17h30 Travail individuel sur les CV (ateliers)
- 19h Soirée des Doctoriales® au Casino de Forges les Eaux
- Remise du prix de la meilleure présentation et du meilleur projet. Cocktail dinatoire.

VENDREDI 3 AVRIL

- 9h Travail sur le processus de recrutement (ateliers)
- 12h Déjeuner
- 13h30 Travail sur le processus de recrutement (ateliers)
- 15h Synthèse du travail sur le processus de recrutement
- 15h30 Bilan du séminaire et conclusions